

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DU SECRÉTAIRE SUPPLÉANT
DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES USAGERS**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le code de l'éducation, notamment son article R.712-28,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Sont nommées respectivement secrétaire et secrétaire suppléante de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers:

Mme Marie Lafond / Mme Anne Mazenc.

ARTICLE 2:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'université (onglet « recueil des actes administratifs »).

Fait à Pessac, le 03/12/2018.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET.